

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02087

Numéro SIREN : 829 669 910

Nom ou dénomination : 2NYM NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/005341

*copie certifiée conforme.
à l'original.*

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	686	855		1 541
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	32 885	8 337		41 222
Installations générales agencements aménagements divers	163	1 143		1 306
Matériel de transport	18 629	9 245		27 874
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 837	1 595		3 432
TOTAL	53 514	20 320		73 834
TOTAL GENERAL	54 200	21 175		75 375

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	855				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 337				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 143				
Matériel de transport	9 245				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 595				
TOTAL	20 320				
TOTAL GENERAL	21 175				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 991	40 791			42 782
TOTAL	1 991	40 791			42 782
TOTAL GENERAL	1 991	40 791			42 782
Dont dotations et reprises d'exploitation		40 791			

(copie certifiée conforme
à l'original.)**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	200	200	
Clients douteux ou litigieux	2 081	2 081	
Autres créances clients	156 201	156 201	
Personnel et comptes rattachés	1 060	1 060	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	552	552	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 305	7 305	
Débiteurs divers	1 176	1 176	
Charges constatées d'avance	130	130	
TOTAL	168 705	168 705	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	98 000		95 936	2 064
Fournisseurs et comptes rattachés	70 940	70 940		
Personnel et comptes rattachés	106 226	106 226		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 020	54 020		
Impôts sur les bénéfices	3 233	3 233		
Taxe sur la valeur ajoutée	35 285	35 285		
Autres impôts taxes et assimilés	1 356	1 356		
Groupe et associés	63 128	63 128		
Autres dettes	2 680	2 680		
TOTAL	434 868	336 868	95 936	2 064
Emprunts souscrits en cours d'exercice	98 000			

*copie certifiée conforme
à l'original.*

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 714 772.32 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 864 931.71 Euros et dégageant un bénéfice de 95 588.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pas de fait caractéristique sur la période.

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Copie certifiée conforme à l'original

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 272		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	63 168		7 014
Installations générales agencements aménagements divers	11 594		4 879
Matériel de transport	43 060		23 417
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 518		
TOTAL	123 340		35 310
Prêts, autres immobilisations financières	200		
TOTAL	200		
TOTAL GENERAL	127 812		35 310

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 272	4 272
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			70 182	70 182
Installations générales agencements aménagements divers			16 473	16 473
Matériel de transport			66 477	66 477
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 518	5 518
TOTAL			158 649	158 649
Prêts, autres immobilisations financières			200	200
TOTAL			200	200
TOTAL GENERAL			163 121	163 121

BILAN ACTIF

		Exercice N 30/06/2021 12			Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 272	1 541	2 731	3 586	855	23.84
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	70 182	41 222	28 960	30 283	1 323	4.37
	Autres immobilisations corporelles	88 468	32 612	55 856	39 543	16 313	41.25
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	200		200	200		
	Total II	163 121	75 375	87 746	73 612	14 135	19.20
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	12 050		12 050	11 630	420	3.61
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	158 281	42 782	115 499	112 498	3 001	2.67
	Autres créances	10 094		10 094	7 639	2 455	32.14
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	489 253		489 253	266 495	222 758	83.59
	Charges constatées d'avance (3)	130		130	1 103	972	88.18
	Total III	669 808	42 782	627 026	399 364	227 662	57.01
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		832 929	118 157	714 772	472 975	241 797	51.12

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

200

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2021 12	Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000	15 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 500	1 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	167 816	84 723	83 093	98.08
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	95 589	83 093	12 496	15.04
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	279 904	184 316	95 589	51.86
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	98 000		98 000	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	63 128	63 612	484	0.76
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		828	828	100.00
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 940	24 833	46 108	185.68
	Dettes fiscales et sociales	200 120	199 072	1 047	0.53
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 680	315	2 365	751.14
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	434 868	288 660	146 208	50.65
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	714 772	472 975	241 797	51.12

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an:

336 868

288 660

celle-ci est à prendre en compte

SASU 2NYM NETTOYAGE
Société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 15.000 €
Siège social : 235 chemin d'enroux – 31860 LABARTHE-SUR-LEZE
RCS Toulouse : 829 669 910

RAPPORT DE GESTION
DE LA PRESIDENTE ACTIONNAIRE UNIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 DECEMBRE 2021

La société 2NYM NETTOYAGE représentée par Mme LIMAM Noura en qualité de Présidente, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30.06.21, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice ouvert le 01.07.21 est de développer le chiffre d'affaires et de maîtriser les coûts fixes.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30.06.21, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

II - RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 30.06.21, le chiffre d'affaires est de 864.932 €.

Le montant des traitements et salaires est de 462.386 €

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 60.223 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 743.883 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 126.133 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde des produits et frais financiers de - 685 € il s'établit à 125.448 €.

LN

Après prise en compte :

- d'un résultat sur opérations exceptionnelles de – 1.105 €
- de l'impôt sur les sociétés de 28.754 €.

L'exercice clos le 30.06.21 se traduit par un bénéfice de 95.589 €.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons en conclusion de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 95.589 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Origines du résultat à affecter :

1) Report à nouveau antérieur	/
2) Résultat de l'exercice	95.589 €
3) Prélèvement sur les réserves	/
Total	95.589 €

Affectation proposée :

4) Affectation aux réserves	
* réserve légale	/
* réserve spéciale des plus-values à long terme	/
* autres réserves	65.589 €
5) Dividendes bruts	30.000 €
Soit 30.00 € par actions	
6) Report à nouveau	/
Solde	/

Conformément à la loi, la Présidente actionnaire unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 249.904 €.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

LW.

III – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L.227-10 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

IV – ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration ni n'a fait l'objet d'une démission.

Le présent rapport est soumis à l'application du droit français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Fait à Toulouse,
Le 19 novembre 2021

Noura LIMAM
La présidente


SAS ZNYM NETTOYAGE
225 Ch. d'Enroux 31860 LABARTHE/LEZE
Tel : 06 21 92 55 74 znym.nettoyage@gmail.com
SIREN : 829 669 910 APE : 8121Z
CAPITAL 15000€

SASU 2NYM NETTOYAGE
Société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 15.000 €
Siège social : 235 chemin d'enroux – 31860 LABARTHE-SUR-LEZE
RCS Toulouse : 829 669 910

RAPPORT SPECIAL
DE LA PRESIDENTE ACTIONNAIRE UNIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 DECEMBRE 2021

Conformément à l'article L.227-10 du nouveau Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et sa présidente, l'un de ses actionnaires ou d'autres sociétés dans lesquelles la présidente ou un actionnaire exercerait une fonction d'administration ou de direction.

CONVENTION PASSEE ENTRE LA SOCIETE ET LA PRESIDENTE

Aucune convention n'a été conclue ou ne s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

Fait à TOULOUSE,
Le 19 novembre 2021

Noura LIMAM
La présidente

SASU 2NYM NETTOYAGE
235 Ch. d'enroux 31860 LABARTHE/LEZE
Tél. : 06 21 92 15 74 2nym.nettoyage@gmail.com
Siren : 829 669 910 APE : 8121Z
CAPITAL 15000€

SASU 2NYM NETTOYAGE
Société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 15.000 €
Siège social : 235 chemin d'enroux – 31860 LABARTHE-SUR-LEZE
RCS Toulouse : 829 669 910

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le trois décembre,
A neuf heures,

La soussignée Noura LIMAM, associée unique de la société 2NYM NETTOYAGE, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 15.000 €, divisé en 1000 actions de 15 € chacune.

1) Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30.06.21
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation de la rémunération du président
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

2) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30.06.21
- Le rapport de gestion
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Texte du projet de résolution.

3) Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, arrêtés le 30.06.21, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30.06.21.

LW

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 95.589 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :

1) Report à nouveau antérieur	/
2) Résultat de l'exercice	95.589 €
3) Prélèvement sur les réserves	/
Total	95.589 €

Affectation proposée :

4) Affectation aux réserves	
* réserve légale	/
* réserve spéciale des plus-values à long terme	/
* autres réserves	65.589 €
5) Dividendes bruts	30.000 €
Soit 30.00 € par action	
6) Report à nouveau	/
Solde	0/

A titre de dividendes distribués à partir du 04/12/2021 : 30.000 €

- dont 24.840 € de dividendes nets versés aux associés
- dont 5.160 € de contributions et prélèvements sociaux (17,20 %)

Le montant des revenus distribués s'élevant à 30.000 € est en totalité éligible à la réfaction de 40 % et s'élève à 30 € par action.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue sur les trois derniers exercices.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 249.904 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, approuve en application de l'article L.227-10 du Code de Commerce, qu'aucune convention n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé,

LW.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare que la rémunération de la Présidente s'est élevée à 47.175 € brut sur l'exercice.

Pour l'exercice clôturant le 30.06.2022, l'associé unique décide de rémunérer le Président à hauteur de 3.173.03 € brut mensuel du 01.07.2021 au 31.08.2021 et à hauteur de 3.673 € du 01.09.2021 au 30.06.2022.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LIMAM Noura

SASU 2NYM NETTOYAGE
235 Ch. d'Enroux 31860 LABARTHE/LEZE
Tél. : 06 21 92 55 74 / 2nymnettoyage@gmail.com
Siren : 829 669 910 APE : 8121Z
CAPITAL 15000€